

Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520) au-dessus de l'Autoroute Chomedey (A-13), R-4142-2021

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE AU PROJET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DU PONT D'ÉTAGEMENT DE
L'AUTOROUTE DE LA CÔTE-DE-LIESSE (A-520) AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE CHOMEDEY (A-13)**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0009](#), p. 19;
 - (ii) Pièce [B-0009](#), p. 5;
 - (iii) Pièce [B-0010](#), p. 2;
 - (iv) Pièce B-0006, p. 10 (document confidentiel);
 - (v) Pièce B-0006, Annexe 1, p. 1 (document confidentiel);
 - (vi) Pièce [B-0007](#), p. 12.

Préambule :

(i) « En vue de permettre aux entrepreneurs de faire un choix éclairé sur la méthode sans tranchée à préconiser, il est fortement recommandé de mettre à leur disposition les échantillons de roc récupérés pour leur permettre de faire leur propre analyse des conditions du socle rocheux ».

(ii) « Les échantillons de sol prélevés dans les forages et n'ayant pas servi aux essais en laboratoire seront conservés jusqu'au mois d'août 2020. Après cette période, ils seront éliminés à moins d'avis contraire de la part d'Énergir ».

(iii) Analyse financière détaillée : *Section D – Amortissement comptable et fiscal – Additions.*

(iv) Tableau présentant la répartition des coûts totaux du projet.

(v) Annexe 1 : Plages d'incertitudes reliées à chacune des activités du Projet.

(vi) Calendrier projeté – Finalisation des ententes contractuelles avec les entrepreneurs.

Demandes :

- 1.1 En tenant compte de la recommandation de SNC Lavalin (référence (i)), veuillez préciser si les échantillons de sol prélevés lors des forages ont été conservés (référence (ii)) afin de permettre les entrepreneurs d'effectuer leurs propres analyses.

Réponse :

Les échantillons n'ont pas été conservés par Énergir afin de permettre à l'entrepreneur de faire ses propres analyses. Il est à noter que ce type de recommandations est usuel dans

Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520) au-dessus de l'Autoroute Chomedey (A-13), R-4142-2021

les rapports géotechniques externes. Cependant, il n'est pas dans les pratiques d'Énergir de conserver les échantillons de sol, mais les études géotechniques sont mises à la disposition des entrepreneurs.

Les discussions avec les entrepreneurs potentiels portent à croire que l'entrepreneur sélectionné n'aura pas à faire d'autres analyses, étant donné la qualité du roc décrite dans le rapport de SNC.

- 1.2 Veuillez concilier les montants de *Frais de conduite* et de *Servitudes* présentés en référence (iii) avec les montants présentés en référence (iv), étant donné que les montants des *Servitudes* sont différents dans les deux références.

Réponse :

Les montants relatifs aux « Frais de Conduite et aux « Servitude » en référence (iii) incluent la contingence et les frais généraux corporatifs, alors que le montant de la ligne « Servitudes » du tableau de la référence (iv) n'inclut ni la contingence ni les frais généraux corporatifs. Le montant total des « Frais de conduites » et des « Servitudes » de la référence (iii) correspond au total du tableau de la référence (iv).

Par ailleurs, la ligne « Servitudes » n'apparaît pas à la page 4 de la version PDF de la pièce Énergir-1, Document 4. Une version révisée est donc déposée.

- 1.3 Veuillez commenter et détailler quels types de risques sont considérés dans chacune des activités du Projet (référence (v)), spécifiquement pour les activités *Services entrepreneurs* et *Servitudes*.

Réponse :

Les principaux risques retenus pour le projet sont les suivants :

L'obtention de toutes les servitudes et des aires de travail requises pour exécuter les travaux ont un lien direct avec la faisabilité du projet. Sans ces servitudes et ces aires de travail, il n'est pas possible de réaliser le projet. De plus, l'emplacement urbain industrialisé et la récente augmentation importante des valeurs immobilières pourraient avoir un impact sur le coût d'acquisition. Le projet a déjà été présenté à toutes les parties impliquées et à la suite des premières discussions, Énergir est très confiante de pouvoir acquérir les espaces requis selon le budget prévu.

Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'Autoroute de la Côte-de-Liesse (A-520) au-dessus de l'Autoroute Chomedey (A-13), R-4142-2021

Les conditions de sol pourraient avoir un impact sur le déroulement des travaux de forage directionnel qui représentent la principale activité de ce projet. Il est prévu d'impliquer un expert en forage directionnel qui assistera Énergir lors de la planification détaillée et l'exécution des travaux.

Les travaux se situent dans un secteur achalandé et auront un impact sur les usagers de la route ainsi que les riverains. Une planification des entraves et une communication adéquate avec les parties prenantes aideront à assurer l'acceptabilité sociale du projet.

Concernant la main-d'œuvre interne, les matériaux et les services professionnels, les risques usuels pour ce type de projet ont été considérés, notamment la variation du prix de l'acier pour la conduite et le temps consacré au projet par les différents professionnels.

- 1.4 Veuillez fournir plus de détails concernant les ententes contractuelles avec les entrepreneurs en lien avec les divers travaux qui doivent être réalisés (référence (vi)). Veuillez indiquer si ce sont des offres fermes et si les contrats tiennent compte de coûts potentiels en lien avec la Covid-19.

Réponse :

Considérant le niveau de complexité élevé des travaux, l'obtention d'offres fermes par les entrepreneurs l'aurait été à un coût beaucoup trop élevé. Énergir a donc opté pour des contrats avec des budgets cibles déterminés à l'avance avec l'entrepreneur. Ce dernier se verra rembourser les coûts réels des travaux, incluant un pourcentage de profit prédéterminé. Les coûts liés à la COVID-19 seront inclus.